



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

machines à sous

Question écrite n° 87374

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le développement inquiétant dans certaines communes de Paris et banlieue de machines à sous clandestines dans certains cafés. Ce phénomène est, semble-t-il, considéré comme inquiétant par certains observateurs car il serait entre les mains de réseaux de grand banditisme, qui importeraient illégalement ces machines. Ce trafic des machines à sous clandestines serait un phénomène constant, important en volume, et donnerait lieu pour son contrôle à une guerre parfois sanglante. Ce trafic serait particulièrement rémunérateur : jusqu'à 1 500 euros par semaine pour une machine placée dans un café très fréquenté. En Île-de-France, plusieurs milliers de machines seraient ainsi placées. Des centaines de placiers et de tenanciers seraient ainsi concernés par ce trafic, notamment par des appareils comme les bingos ou les vidéopokers. Les clients de ces jeux seraient majoritairement des hommes de quarante à soixante ans, défavorisés, n'ayant pas forcément les ressources correspondant à leur passion. D'où des situations de surendettement et de dépendance inquiétante. Cette forme de trafic réclame une action efficace de répression, notamment dans les quartiers. Il lui demande donc quelles directives il compte donner en ce sens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87374

**Rubrique :** Jeux et paris

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2006, page 2041